

# COLLECTIF POUR LES PAYSAGES DU MASSIF JURASSIEN

## Affleurements rocheux et « casse-cailloux »

Réunion de concertation  
Préfecture du Doubs  
Mardi 27 février 2017



### Préambule

Cela fait plusieurs années que les habitants souffrent en silence de la destruction progressive des murs, murgers, affleurements rocheux. Dès lors, le film du « nettoyage » de plusieurs hectares dont une partie en zone Natura 2000 cité dans la convocation à cette réunion, à l'image, peut-être caricaturale, de ce qui se pratique dans tout le Haut-Doubs, a été l'occasion de se dire « Voilà des images qui vont permettre aux autres de comprendre ce que l'on ressent ». Cela a été le cas, le film a constitué un véritable électro-choc. Les réactions des scientifiques et des associations, relayées par la presse, conduisent à poser aujourd'hui la question de l'évolution de nos paysages sur la place publique. Nous nous félicitons que le débat soit aujourd'hui posé avec les différentes parties concernées.

Pour permettre une meilleure connaissance des différents aspects de la problématique, plusieurs associations (Murs & Murgers, Les Gazouillis du Plateau, France Nature Environnement Doubs, Conservatoire des Espaces Naturels, Association Protection de la Vallée du Drugeon) ont organisé, le 10 novembre 2017 à Orchamps-Vennes, une conférence intitulée « Quand nos paysages disparaissent ». Il en est sorti que :

- s'opposer à la destruction des affleurements rocheux est solidement fondé, leur disparition a des conséquences graves sur la biodiversité, comme l'ont expliqué les scientifiques intervenants,
- une forte sensibilité de la population à l'évolution correspondante du paysage, l'affluence du public, 250 personnes en atteste. L'argument scientifique soutient pleinement le ressenti des habitants et visiteurs.

Porter la parole d'une population qui veut avoir son mot à dire sur l'évolution de nos paysages et de la protection de la biodiversité, éléments majeurs de notre patrimoine commun, s'est naturellement imposé : le 18 janvier 2018, plusieurs associations (Murs & Murgers, Les Gazouillis du Plateau, France Nature Environnement Doubs, Association de Protection du val du Drugeon, Terrasses bisontines) et personnes individuelles ont constitué un collectif qui a pris pour dénomination Pour les Paysages du Massif Jurassien.

« Le paysage est un élément important de la qualité de vie des population... Le paysage joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. Enjeu d'attractivité pour les territoires, la qualité des paysages est aussi un emblème de la France à l'international ».

Ce n'est pas nous qui le disons (même si nous partageons cette définition) c'est le ministère de la transition écologique et solidaire à propos de la politique des paysages de l'État français.

**Pour le collectif, il y a urgence à trouver les moyens pour mettre fin à la pratique du casse-cailloux qui détruit de manière irréversible la biodiversité, et les paysages du massif jurassien, notre patrimoine commun.**

## La biodiversité

La variété des milieux, la mosaïque paysagère, l'exploitation traditionnelle des herbages caractérisent le Jura. Encore aujourd'hui c'est un haut lieu de la biodiversité. De nombreuses espèces des espaces ouverts, menacées, ou rares, peuvent encore y être trouvées, alors qu'elles ont déjà disparu dans les secteurs limitrophes (Suisse notamment). Pour autant, le Jura a connu un recul massif de la biodiversité au cours de ces vingt dernières années, notamment sous l'effet de l'intensification des pratiques agricoles. (D'autres structures participantes et le laboratoire devraient décrire précisément la situation).

Contrairement à une idée répandue, la perte de biodiversité touche sérieusement notre région. Si l'on prend l'exemple des oiseaux, le taux d'espèces nicheuses menacées est de 40 % en Franche-Comté. C'est plus important qu'au niveau national.

En Franche-Comté, le problème est plus important qu'en Bourgogne :

- 2 espèces nicheuses ont disparu en Bourgogne,
- 13 en Franche-Comté.

Pour terminer avec les chiffres la part d'espèces « en danger critique d'extinction » est de 17 % en Franche-Comté, le double de la Bourgogne !

Le traquet motteux et la pie-grièche grise qui occupaient jusque dans les années 2000 les zones qui nous préoccupent ont déjà disparu de ces milieux dans notre région. Qu'en sera-t-il demain de l'alouette lulu, déjà en liste rouge en Suisse suite à la destruction de son habitat, ou encore de la pie-grièche écorcheur, du pipit des arbres et du tarier pâtre ?

Une étude allemande signale qu'en 30 ans, la population des insectes volants (aliments de ces deux oiseaux) a diminué d'environ 80% en Europe...

**C'est dire s'il y a urgence à protéger la biodiversité de notre « grande » région !**

N'oublions pas, en outre, que pour qu'une espèce se maintienne, il faut non seulement que son habitat soit conservé mais également que les surfaces soient suffisamment vastes et connectées afin de maintenir une population et une diversité génétique suffisantes. Ce constat est à l'origine de la mise en place des trames vertes et bleues qui doivent être développées dans toutes les régions. La particularité des affleurements est d'être un écosystème discontinu, en « pas japonais », c'est-à-dire en taches dispersées ; pour s'y adapter, les populations végétales comme animales ont installé des processus originaux nécessitant des échanges génétiques à distance. **Ce fait accentue fortement l'impact de la destruction d'une seule des taches.**

## L'uniformisation des paysages et irréversibilité

Il est devenu banal de rappeler que les activités humaines exercent une pression sur les milieux naturels. Ces derniers y réagissent plus ou moins fortement, plus ou moins rapidement ; ils cicatrisent cependant souvent ... mais pas toujours.

Lorsque la cicatrisation se fait à l'échelle humaine, on peut parler d'impacts réversibles.

Sans parler de l'effet cumulatif des pressions, la destruction d'un substrat minéral (dont la présence est le résultat de processus ayant duré plusieurs millénaires) ne peut être rapidement cicatrisé.

**Il faut donc prendre en considération l'irréversibilité géologique, écologique et paysagère de la destruction des affleurements rocheux.**

## Un intérêt agronomique contestable, indéfendable au regard des conséquences

Les sols du massif sont riches en calcium, ont un ph élevé et une très bonne capacité à retenir l'eau car ils contiennent de l'argile, mais ils sont peu épais. Ils sont en connexion avec le karst.

Le broyage des pierres des affleurements :

- crée des lits de petits cailloux qui se mélangent à la terre ce qui conduit à une dilution de la terre fine, donc à sa disparition, plus rapidement encore si le terrain est en pente. La capacité de stockage en eau diminuera drastiquement ! La dissolution de la terre fine va faire réapparaître des pierres à brève échéance et il faudra donc repasser le casse-cailloux dans les 3 ou 4 ans.
- perturbe l'activité biologique par le tassement dû au passage des engins de broyage, la population de vers de terre va diminuer fortement.
- va générer un appauvrissement de la qualité fourragère donc une baisse d'intérêt agronomique. Penser maximiser le rendement en transformant du communal en champ de fauche est illusoire.
- ralentit le recyclage de la matière organique car le sol est très superficiel. L'apport de matières organiques sous forme d'épandage de lisier ou fumier ou même par les vaches en pâture va créer une accumulation. Comme le volume d'enracinement des plantes a été réduit, le stockage possible est limité, il y a donc risque significatif de transfert dans le karst !

**Un intérêt agronomique faible, une maximisation illusoire du rendement, un risque accru de pollution des réseaux souterrains, une diminution de typicité du terroir avec l'artificialisation d'une partie de ses paysages.**

**Le bénéfice est bien faible si on met en regard les coûts environnementaux, paysagers et patrimoniaux, sans retour possible.**

## La politique des paysages de la France

Selon le ministère de la transition écologique et solidaire, la politique de la France à ce sujet est directement inspirée de La Convention européenne du paysage qui a été adoptée en 2000 et est entrée en vigueur le 1er mars 2004. Ses objectifs sont :

- préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages,
- faire du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace.

**Nous ne pouvons que nous reconnaître dans ces objectifs !**

Elle se développe selon 3 axes :

- développer la connaissance des paysages,
- formuler des « objectifs de qualité paysagère »,
- promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.

Pour l'axe 1, développer la connaissance des paysages, deux outils (nationaux et déclinés à l'échelon local) sont proposés :

- l'atlas des paysages,
- l'observatoire photographique du paysage.

**Qu'en est-il dans notre région ?**

Pour l'axe 2, le concept de « qualité paysagère » est défini comme « la formulation par les autorités compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. »

« Formuler des objectifs de qualité paysagère c'est comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps

et tenter de réfléchir ensemble à son évolution ».

Des documents clés sont prévus à cet effet : plan de paysage, Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) et Charte de Parc Naturel Régional (le cas échéant).

Le plan de paysage permet de préciser des objectifs formulés dans le SCoT ou la charte de PNR, en indiquant explicitement le programme des actions à mettre en œuvre.

**Où en est la « formulation des objectifs de qualité paysagère, qu'en est-il du plan de paysage au moment où se définissent SCoT et PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ?**

**Pour le collectif « Pour les Paysages du Massif Jurassien », la politique des paysages au niveau du massif jurassien a besoin de sortir des bureaux pour s'appliquer réellement à la réalité inquiétante que nous connaissons.**

### **Conclusion**

A l'heure où de nombreuses personnalités, scientifiques (appel de 15000 scientifiques de 184 pays toutes disciplines confondues), instances alertent sur la dégradation de notre environnement naturel,

A l'heure où de nombreuses personnes recherchent la qualité des produits dont ils se nourrissent,

A l'heure où les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter/rechercher des solutions innovantes pour leur métier,

A l'heure où de nombreuses personnes recherchent des endroits authentiques pour y passer des moments de détente et des vacances,

N'en mettons pas une « couche » supplémentaire dans notre belle région en détruisant ce qui en fait sa spécificité.

Bien au contraire, associons-nous pour faire de notre Massif Jurassien une terre respectueuse de sa biodiversité, cohérente économiquement. Retroussons-nous les manches et œuvrons tous ensemble pour réparer nos erreurs et arrêtons de tout saccager sur l'autel de l'expansionnisme à tout prix. Nous n'avons qu'une seule planète pour nous, nos enfants et petits-enfants...

Ensemble, faisons mentir le mythe selon lequel « le toujours plus » est inéluctable et que la coopération entre les défenseurs et les entrepreneurs de la nature est impossible.

**Trouvons ensemble un équilibre commun.**



Contact : [paysagesmassifjurassien@lavache.com](mailto:paysagesmassifjurassien@lavache.com)  
07 86 96 88 11